

Bras, le 01 Mars 2022

Administration Fédérale

Nos Réf : BB220302

**A l'attention des Dirigeants de clubs**

**Objet : Règlement de la Cotisation Fédérale 2022/2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 32 du Règlement Intérieur de la FFAB, nous vous prions de trouver ci-joint le bordereau de la cotisation fédérale club pour la saison **2022/2023**.

La ré-affiliation à la F.F.A.B. n'est pas **automatique**. C'est pourquoi nous vous remercions de nous retourner le bordereau dûment complété et accompagné de votre règlement de :

**40 Euros**

Chèque à l'ordre de la FFAB, établi séparément du règlement des licences.

**au plus tard le 1<sup>er</sup> Juin 2022.**

Toutefois si vous souhaitez souscrire les licences en ligne, nous vous remercions de nous retourner **conjointement** le contrat entre le club et la FFAB signé par le Président du club, le mandat SEPA et un RIB afin de mettre en place le prélèvement bancaire.

Dès réception **par la FFAB du contrat signé**, vous pourrez procéder au renouvellement de la cotisation fédérale pour la saison **2022/2023** directement en ligne et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 enregistrer vos licences.

Le secrétariat fédéral reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos salutations les meilleures.

**FFAB**  
Les Allées - 83149 BRAS  
Tél. 04 98 05 22 28  
Fax 04 94 69 97 76  
Email FFAB.aikido@wanadoo.fr

Pour le Secteur Licences et Clubs  
B.BERTAIGNE